



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 NOVEMBRE 2018

Le **lundi 5 novembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 octobre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Marie LE COUSIN à François CRAMILLY, Franck LEBRET à Martine LANGLOIS, Robin DAVID à Daniel ROUSSEL

### **Absent(s) non excusé(s):**

Amandine TAVARES GOMES, Jean Marie ALINE

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

-----

### **APPROBATION DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS DANS LE CADRE DE LA BOURSE AUX JOUETS 2018 - CM/18/124**

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement le Centre social la Zertelle est partenaire dans l'accompagnement et la réussite de projets citoyens. A ce titre, une bourse aux jouets va être organisée par l'Association Solidarité Aide et Partage du Trait, le samedi 08 décembre 2018 dans le cadre des actions du Téléthon.

Dans ce cadre, la Ville souhaite soutenir cette action en mettant à disposition des locaux et des moyens techniques et humains selon les conditions exposées dans la convention ci-jointe.

La bourse aux jouets se déroulera en trois temps :

- le dépôt des jouets par la population du 03/12/18 au 07/12/18
- la vente des jouets le 08/12/18 de 9h à 18h
- la reprise des jouets non vendus et le versement à chaque déposant du produit du 10 au 12 décembre 2018.

La présente convention a pour objet de prévoir les modalités de mise à disposition des locaux du centre social la Zertelle et du matériel mais aussi les modalités d'accompagnement et la mise à disposition du personnel municipal sur le temps du projet (du dépôt à la vente des jouets).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ladite convention et de l'autoriser à la signer.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

**APPROUVE** la convention de mise à disposition de locaux, de moyens techniques et humains dans le cadre de la bourse aux jouets 2018, et jointe à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et les documents s'y rapportant.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le  
07 novembre 2018

**Patrick CALLAIS,**

**MAIRE**

